

PIÈCES À FOURNIR · EMPLOYEUR

Préparation de votre dossier prud'homal

Pièces à apporter et à classer dans l'ordre chronologique, du plus ancien au plus récent.

- ☐ Contrat(s) de travail et avenant(s)
- ☐ Règlement intérieur de l'entreprise
- ☐ Accord(s) d'entreprise
- ☐ Procès-verbaux d'élections professionnelles ou procès-verbal de carence
- ☐ Tous les courriers échangés (envoyés et reçus) — joindre les enveloppes des recommandés reçus et les deux récépissés des recommandés envoyés
- ☐ Tous les courriels et SMS échangés
- ☐ Les 12 derniers bulletins de paie des salariés concernés
- ☐ Si des heures supplémentaires sont réclamées : justificatifs des heures réalisées (pointeuse, plannings contresignés, feuilles de route)
- ☐ Arrêt(s) de travail
- ☐ Avis de la médecine du travail (aptitude / inaptitude)
- ☐ Attestations, accompagnées de la copie recto verso de la pièce d'identité de leur auteur
- ☐ Documents de rupture remis aux salariés concernés : attestation France Travail, certificat de travail, reçu pour solde de tout compte, dernier bulletin de paie

Joignez un mémo récapitulatif des événements qui se sont déroulés au sein de l'entreprise.